

● (1630)

[Français]

Monsieur le président, la première erreur du gouvernement fut de refuser, et de refuser par vanité sans doute, d'imposer pendant une période de 60 à 90 jours le gel des prix et des revenus. Tous les économistes le lui conseillaient. Le président de la Commission anti-inflation, un homme très bien respecté dans les cercles libéraux, ce président, l'honorable Jean-Luc Pepin lui-même, déclarait ces jours derniers devant le comité parlementaire des finances et des questions économiques qu'un gel temporaire des prix lui aurait permis de mieux voir où il s'en allait, d'organiser la Commission sans autre préoccupation que celle de la rendre la plus efficace possible et sans avoir au pied levé à se prononcer sur plus de 140 cas qui lui sont soumis, et cela, sans qu'il sache encore officiellement quels règlements régiront l'organisme qu'il dirige. M. Pepin, monsieur le président, ne pouvait décerner au gouvernement un pire brevet d'incompétence.

Les Canadiens paient durement l'arrogance de leur premier ministre, d'un premier ministre qui ne veut jamais recevoir de conseil de qui que ce soit ni admettre qu'il ai pu se tromper.

Depuis l'adoption en seconde lecture du présent projet de loi, l'opposition a vainement tenté d'amener le premier ministre et le ministre des Finances à limiter à 18 mois l'application du bill C-73. Cette demande n'était pas formulée pour harasser le gouvernement, car le parti conservateur progressiste a été le premier à préconiser les contrôles comme mesure de lutte contre l'inflation. Elle était formulée, comme le dit si bien le député de Joliette (M. La Salle), avec sagesse par esprit de justice à l'égard des consommateurs canadiens afin que leurs représentants au bout de ce laps de temps aient la possibilité de faire une revue globale de la situation, de déterminer dans quelle mesure la lutte contre l'inflation a été un insuccès ou un échec.

Malgré ce qu'en dit le ministre des Finances (M. Macdonald), l'opposition n'a pas demandé que l'inflation soit matée en 18 mois. Avec le gouvernement que nous avons, tout le monde sait que ce serait rêver en couleur. Nous sommes prêts, et le leader de l'opposition (M. Stanfield) l'a confirmé, à renouveler le mandat du gouvernement pour une autre période de 18 mois, si la chose s'avère nécessaire, mais nous ne voulons pas accorder de blanc-seing au gouvernement, alors que celui-ci nous refuse même la moindre indication de ce que seront les règlements régissant la Commission de lutte contre l'inflation. Pourquoi serions-nous moins exigeants que les provinces elles-mêmes, qui ont remis à plus tard leur assentiment au programme ministériel, parce qu'elles ne veulent pas s'engager à l'aveuglette?

Si le gouvernement avait le moins le sens démocratique—mais Dieu sait qu'il l'a perdu depuis longtemps—il aurait accepté la proposition du chef de l'opposition, et il aurait associé tous les parlementaires à une législation qui, tout imparfaite qu'elle soit, aurait au moins eu le mérite de faire l'unanimité. Non seulement le gouvernement se refuse-t-il à mettre le Parlement dans ses confidences au sujet des règlements, non seulement refuse-t-il de se soumettre à une révision effective de sa politique économique après 18 mois, mais il apporte à un secteur névralgique pour la paix sociale et la sécurité économique des bouleversements extrêmement inquiétants, car cela est devenu évident: le régime de la libre négociation collective des conditions de travail est terriblement limité par le bill C-73. Non seulement les hausses salariales sont-elles rigidement con-

Anti-inflation—Loi

trôlées, les sentences arbitrales soumises aux décisions de la Commission anti-inflation, mais même les autres conditions des contrats collectifs ne sont pas exemptées: la semaine de travail, les bénéfices marginaux, les primes de surtemps; tout cela devient assujéti à la loi. Que reste-t-il donc à négocier?

J'ai parlé tout à l'heure, monsieur le président, du refus des provinces à accepter la politique ministérielle sans avoir pris connaissance de la réglementation du bill C-73. La conférence fédérale-provinciale de la semaine dernière nous a montré l'incompétence, l'impréparation du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. Le bill C-73 a été asséné comme un coup de massue au peuple canadien: ni les provinces n'ont été suffisamment consultées, ni les dirigeants d'entreprises et les leaders syndicaux n'ont eu l'occasion de soumettre leurs vues sur ce que pourrait être une politique acceptable à tous les secteurs de l'économie.

Le premier ministre, dans sa sagesse, dans sa toute-puissance a cru qu'il lui suffisait de dire «je veux» pour que tout le monde obéisse au doigt et à l'oeil. Le chef du gouvernement avait tout simplement oublié que nous vivons en démocratie, que les libertés démocratiques ont été trop durement payées par les Canadiens pour que ces derniers consentent à les sacrifier sur l'ordre d'un homme qui, l'an dernier encore, réussissait à les tromper sur les dangers que courait l'économie canadienne.

Comme le rappelait, monsieur le président, le leader de l'opposition, en adoptant sous sa forme actuelle le bill C-73, nous accordons au gouvernement des pouvoirs dont nous ne connaissons même pas la nature ni l'étendue exactes. Du jour au lendemain, le gouvernement peut modifier du tout au tout les conditions de vie des Canadiens...

● (1640)

Une voix: Voyons, voyons!

M. Wagner: ... lâcher la bride à l'inflation tout autant que de plonger, par une politique imprudente, le pays tout entier dans un chômage plus sérieux que celui que nous déplorons. Et cela, monsieur le président, une opposition responsable ne peut pas l'accepter. Le gouvernement veut tout régir seul. Il ne veut accepter ni conseil, ni amendement. Qu'il prenne donc seul les risques d'échec de sa législation, parce qu'ils sont nombreux, étant donné ce que nous savons de l'impéritie de ceux qui nous gouvernent.

Pendant que le ministre des Finances s'ingénie à dénaturer la nature et la portée des amendements que nous avons proposés, son collègue de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'agit lui-même afin de faire partager ses vues aux provinces que ne veulent visiblement pas de sa loi relative au crédit. Il a suffi, monsieur le président, d'une journée aux provinces pour faire savoir à ce ministre que son projet ne leur convient pas et que s'il veut obtenir leur assentiment, il lui faudra remettre sa législation à l'étude et ne pas se contenter d'un trompe-l'œil.

J'ai parlé du crédit, mais que fait le gouvernement pour réglementer le crédit à la consommation, pour empêcher les gens de se charger de dettes à des conditions d'intérêt indécentes? Selon les derniers chiffres de Statistique Canada, les Canadiens doivent aux seules sociétés de financement de la consommation l'énorme somme de 22 milliards de dollars, soit près de \$1,000 par habitant. Cela aussi fait partie de la politique économique d'un pays, mais le gouvernement n'en a cure. Il ne se soucie pas plus de l'endettement des consommateurs qu'il ne se soucie de son propre endettement, car autrement il aurait accepté les conditions pourtant raisonnables soumises par le parti con-